



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022

Ordre du jour

- Présentation du PLPDMA par Valérie PORTA.
- Subvention associations 2022
- Adoption de la nomenclature M57
- Etude de redynamisation du bourg : choix prestataire
- Etude de redynamisation du bourg : Plan de financement
- Tarif repas du 14 juillet
- Informations et questions diverses

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
COMMUNE DE BRIOUX SUR BOUTONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, 16 mai, à 20 heures 30, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HAYE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 10 mai 2022

Membres présents : Jean-Marie HAYE, Liliane PAGENEAU, Nathalie SARRAZIN, Pascal FERRE, Françoise MINOT, Maryline GEOFFROY, Christine BERNIER, Patricia MENARD, Jean-François BOUTEILLER, Gérard ALLAIN.

Membre(s) excusé(e)(s) : Richard AUTAIN (pouvoir à Jean-Marie HAYE), Alain LEVEQUE (pouvoir à Jean-Marie HAYE), Nadège PICORON (pouvoir à Nathalie SARRAZIN), Daniel ROYER (pouvoir Nathalie SARRAZIN), Annie GUION.

Absent(e)(s) non excusé(e)(s) :

Mme Liliane PAGENEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est présenté par Valérie PORTA de la Direction gestion et prévention des déchets de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Subvention associations 2022. (DEL2022_017)

Lors du vote du budget primitif 2022, le conseil municipal a ouvert les crédits à l'article 6574 pour les subventions communales. Monsieur le Maire propose maintenant de procéder à l'attribution des subventions pour l'année 2022.

Après étude des propositions de la commission finances, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

• ADMR	300 €
• AFN	50 €
• DONNEURS DE SANG	50 €
• AMICALE DES POMPIERS	250 €
• APE ECOLE PRIMAIRE	350 €
• ASSOCIATION PARALYSES France	90 €
• VAL DE BOUTONNE FOOT 79	1500 €
• ASPABE	50 €
• SCENES NOMADES – FESTIVAL	7000 €
• DEFENSE ENNEMIS DES CULTURES	50 €
• MAISON FAMILIALE RURALE BRIOUX	500 €
• LES CYCLOS BRIOUXAIS	100 €
• LES PECHEURS SPORTIFS	180 €
• RADIO D4B	90 €
• FONDS D'AIDE AUX JEUNES	100 €
• UDAF POINT RENCONTRE	50 €
• UACB	500 €
• ASSOCIATION LES CALINOUS	100 €
• PREVENTION ROUTIERE	50 €
• FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	100 €
• SECOURS CATHOLIQUE	140 €
• MAISON DES ARTS	3500 €
• TENNIS CLUB	200 €
• APIEEE	50 €
• ASP L'ESTUAIRE	100 €
• GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200 €
• MOT A MOT	200 €
• CLIC	50 €
• AVENIR HANDBALL CLUB	1000 €
• LOCAL JEUNE	100 €
• ATELIER ESCALADE	250 €
• FESTIMAT	100 €
• REHOSTAT	100 €
• OSAPAM	500 €

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. (DEL2022_018)

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre budgétaire aux gestionnaires.

Ainsi ce référentiel facilitera la gestion budgétaire de la commune notamment en autorisant les virements de crédits entre chapitres (si délégation donnée au maire par le conseil municipal) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Brioux sur Boutonne son budget principal, son budget CCAS et son budget annexe.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la Ville de Brioux sur Boutonne à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023. Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

-l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- l'avis favorable du service de gestion comptable de Melle en date du 10/05/2022
CONSIDERANT que :

- La collectivité souhaite donc adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. décide d'opter pour le référentiel M 57 simplifié (plan de comptes abrégé) dès le premier janvier 2023.

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Etude de redynamisation du bourg de Brioux sur Boutonne : Choix du prestataire. (DEL2022_019)

En signant la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de demain » aux côtés de l'Etat, du Département des Deux-Sèvres et de la Communauté de communes Mellois en Poitou le 30 juillet 2021, la commune de Brioux-sur-Boutonne s'est engagée à travailler sur une stratégie de redynamisation de son bourg qui constituera le cœur de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire. Après un travail d'identification des axes stratégiques et afin de hiérarchiser les actions identifiées et de planifier leur mise en œuvre sur les dix prochaines années, les élus ont souhaité faire appel à une prestation externe ayant pour objectifs :

1. D'affirmer l'identité de Brioux-sur-Boutonne
2. De doter l'équipe municipale d'une feuille de route intégrant l'ensemble des composantes de la redynamisation (développement économique, accès aux commerces et aux services, mobilité, habitat, qualité des espaces publics, adaptation au changement climatique, place de la nature en ville, cohésion sociale...)
3. D'avoir une vision spatialisée de la stratégie et définir les périmètres d'intervention prioritaires
4. D'avoir une vision hiérarchisée et priorisée des projets (un outil d'aide à la décision)
5. D'aboutir à des fiches actions précisant les moyens humains, financiers (pour les planifier budgétairement) et d'identifier les partenaires, les conditions de réussite et les prérequis des actions

Un cahier des charges a été élaboré en concertation avec un groupe d'élus de la commune et les partenaires institutionnels (CAUE 79, ID79, Département 79, DDT 79). Un marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée (MAPA) a été publié du 1^{er} avril au 2 mai 2022. 4 entreprises ont déposé une offre. Conformément au règlement de la consultation, 2 candidats ont été reçus en audition le 12 mai 2022 pour préciser leurs offres. A l'issue de la phase d'analyse des candidatures et des offres, à l'appui d'une grille de critères, les élus de la commission « PVD » proposent de retenir l'offre suivante :

Ordre du classement	Nom et adresse de l'entreprise mandataire	Montant de l'offre de base en € HT	Montant du BPU avec quantité estimatives en € HT
N°1	Atelier URBANOVA SAS 2 impasse de Rocan 79 260 LA CRECHE	40 625,00 €	3 525,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public qui a pour objet « Etude de redynamisation du bourg de Brioux-sur-Boutonne », conformément aux dispositions ci-dessus.

Etude de redynamisation du bourg de Brioux sur Boutonne : Modalités de financement. (DEL2022_020)

En signant la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de demain » aux côtés de l'Etat, du Département des Deux-Sèvres et de la Communauté de communes Mellois en Poitou le 30 juillet 2021, la commune de Brioux-sur-Boutonne s'est engagée à travailler sur une stratégie de redynamisation de son bourg qui constituera le cœur de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Après un travail d'identification des axes stratégiques et afin de hiérarchiser les actions identifiées et de planifier leur mise en œuvre sur les dix prochaines années, les élus ont souhaité faire appel à une prestation externe ayant pour objectifs :

6. D'affirmer l'identité de Brioux-sur-Boutonne
7. De doter l'équipe municipale d'une feuille de route intégrant l'ensemble des composantes de la redynamisation (développement économique, accès aux

commerces et aux services, mobilité, habitat, qualité des espaces publics, adaptation au changement climatique, place de la nature en ville, cohésion sociale...)

8. D'avoir une vision spatialisée de la stratégie et définir les périmètres d'intervention prioritaires
9. D'avoir une vision hiérarchisée et priorisée des projets (un outil d'aide à la décision)
10. D'Aboutir à des fiches actions précisant les moyens humains, financiers (pour les planifier budgétairement) et d'identifier les partenaires, les conditions de réussite et les prérequis des actions

Un marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée (MAPA) a été publié du 1^{er} avril au 2 mai 2022. 4 offres ont été reçues et analysées. L'offre de l'entreprise retenue est de 40 625,00 € HT pour la Décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) et de 3 525,00 € HT pour le Bordereau des prix unitaires (BPU) avec quantités estimatives. La commune souhaite compléter le financement de cette étude en sollicitant les subventions suivantes :

- la Banque des territoires au titre des aides « Petites villes de demain – Etudes » à hauteur de 50% ;
- le Département des Deux-Sèvres, au titre des aides « Solidarité départementale 2022-2026 – Etudes » à hauteur de 30% ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes			
Nature de la dépense	Montant du projet HT	Financements	Montant subventionnable	Taux de l'aide en %	Montant de la subvention attendue
Frais de l'études (DPGF)	40 625,00 €	Banque des territoires / Petites villes de demain - Etudes	44 150,00 €	50%	22 075,00 €
Prestations supplémentaires (BPU)	3 525,00 €	Conseil Départemental 79 / Solidarité départementale 2022-2026 - Etudes	44 150,00 €	30%	13 245,00 €
		Total des ressources externes		80 %	35 320,00 €
		Commune de Brioux-sur-Boutonne : Autofinancement		20 %	8 830,00 €
TOTAL DES DEPENSES	44 150,00 € HT	TOTAL DES RECETTES			44 150,00 €

- valide la demande de subvention auprès de la Banque des territoires et du Département des Deux-Sèvres pour un montant de 35 320,00 €.

Tarif repas du 14 juillet. (DEL2022_021)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le repas du 14 juillet est préparé par un traiteur et que le prix de revient du repas augmente. Il convient donc de fixer le tarif de participation au repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de participation au repas du 14 juillet à 12 € par personne.

Il est précisé que ces recettes seront perçues par la régie « repas fête » et seront titrées sur l'article budgétaire 7088.

Informations et questions diverses :

-Commission Evènementiel : la préparation du 14 juillet et du marché fermier est bien avancée. Les affiches sont en cours de préparation.

-Travaux Rue du pont : l'assainissement est terminé, l'enfouissement des réseaux est en cours et les travaux d'aménagement débuteront fin août.

-Maison de santé : l'appel d'offres des entreprises est lancé.

-Secrétariat : Suite à une charge de travail importante et des demandes de dossier des titres sécurisés en augmentation, des contractuels ont été recrutés jusqu'au 15 septembre au secrétariat de la mairie.

-Divers : la fibre optique sera en place fin 2022.

Fin de séance : 23h10.